



Réunion RETRAITE Fonction publique du 13 septembre 2013

Intervention de la CGT

Madame La Ministre,

« La loi Fillon n'a pas tenu ses engagements sur trois points essentiels :

Le recul de la précarité salariale n'est pas au rendez-vous. L'amélioration du taux d'activité des salariés âgés de 55 à 60 ans n'a pas eu lieu. La question de la pénibilité des métiers et son corollaire, la profonde inégalité d'espérance de vie n'est pas traitée.

Aussi, nous récusons en l'état actuel, tout allongement de la durée de cotisations qui réduirait encore davantage la proportion des salariés parvenant dans l'avenir, à une retraite à taux plein.

Alors que l'âge moyen de cessation d'activité dépasse pas 58 ans et 8 mois et que plus de 60 % des salariés de plus de 55 ans sont évincés du marché du travail, nous souhaitons :

- *Le maintien d'une durée de cotisations à 40 ans,*
- *La préservation de l'accès à la retraite à 60 ans, conquête sociale majeure pour des millions de salariés. Il en va de la sauvegarde des pensions... »*

Ces citations ne proviennent pas d'un brûlot de la CGT mais d'une position officielle du bureau national du parti socialiste sur les retraites du 29 avril 2008.

Que de renoncements en si peu de temps !

Mais, au-delà de ce clin d'œil un peu douloureux, on a là les principaux motifs de rejet de l'actuel projet de loi par la CGT : il ne revient sur aucune des régressions majeures imposées par les gouvernements de droite.

Pire, s'agissant de la durée de cotisations pour la retraite à taux plein, le gouvernement choisit d'en durcir encore les conditions dans un avenir proche. Je ne vais pas m'étendre davantage, ce n'est pas le lieu ici, mais, pour la CGT l'heure est plus que jamais à la mobilisation pour

- D'une part, s'opposer à de nouveaux reculs tristement emblématiques de la politique d'austérité conduite actuellement
- D'autre part, créer les conditions d'une véritable négociation visant à mettre en œuvre les mesures de progrès social dont nous avons tant besoin en matière de retraite, y compris pour son financement.

Dans cette perspective, la CGT souhaite réaffirmer qu'il est des enjeux spécifiques aux retraites dans la Fonction publique sur lesquels il est important et urgent de se pencher pour apporter de nouvelles réponses.

Au risque de vous décevoir, Madame La ministre, le «lissage» de l'augmentation des cotisations ne figure pas au rang de nos priorités. Parce que, s'agissant de la question cruciale du pouvoir d'achat des fonctionnaires, le gouvernement serait mieux inspiré de répondre à la revendication unanime des organisations syndicales et d'augmenter immédiatement la valeur du point.

En revanche, nous sommes entièrement disponibles pour négocier sur :

- La pénibilité sur laquelle plusieurs questions d'importance se posent du point de vue de la réparation, même si il ne s'agit pas d'oublier l'aspect de la prévention.

En autres,

- *Quelle prise en compte des agents titulaires ?
 - *Mise en cohérence de la reconnaissance de la pénibilité dans le privé avec celle de la Fonction publique ;
 - *Amélioration de la prise en compte effective de la pénibilité ;
 - *Revoir le sujet de la catégorie active pour certaines professions qui en sont aujourd'hui privées : infirmiers-es (pour lequel le gouvernement avait d'ailleurs pris des engagements), agents des routes recrutés par la Fonction publique Territoriale, etc.
- La mise en extinction du régime additionnel créé en 2005.

Rappelons qu'il s'agit là d'un fond de pension obligatoire, emblématique d'un système par capitalisation, contraire aux valeurs du système par répartition que nous soutenons.

Evidemment, cette mise en extinction doit être abordée en même temps qu'un processus d'intégration des primes dans le traitement indiciaire.

- Les droits familiaux pour lesquels la CGT demande un travail sur la situation dégradée faite notamment aux femmes pour la suppression des bonifications. Sur ce sujet, il n'est pas besoin d'attendre un énième rapport pour commencer à travailler.
- Le minimum garanti qui est, rappelons le, un mécanisme distinct du minimum contributif. Suite aux dispositifs régressifs de 2003 et 2010, le minimum garanti de la Fonction publique est devenu une véritable machine à paupériser des dizaines de milliers de pensionnés de la Fonction publique et, de nouveau, en particulier les femmes.
- Enfin, il faut revoir les questions des pluri-pensionnés publics / privés.

Il faut notamment réfléchir à une extension de la proratisation du calcul du Salaire Annuel Moyen, de manière à corriger les trop faibles pensions servies.

Par ailleurs, deux autres points nous semblent devoir être résolus dans un bref délai :

- La prise en compte dans la constitution des droits à la retraite des jours de grève qui en sont aujourd'hui exclus.

- La mise en place au sein du Conseil Commun de la Fonction publique, d'une formation spécialisée sur la retraite.

Vous l'aurez compris, Madame La Ministre, La CGT est déterminée et offensive.

Déterminée et offensive pour combattre de nouveaux reculs, déterminée et offensive pour conquérir de nouveaux droits.